



CONTRAT DE LOCATION DU RESTAURANT

Genève, le

INFORMATIONS SUR «LOCATAIRE»

Nom Prénom
Adresse complète..... LieuTéléphone
Portable Courriel
Merci de joindre à ce contrat une copie d'une pièce d'identité.

LOCATION DE LA SALLE RESTAURANT

Date..... Nombre de personnes.....
Le client s'engage à respecter le nombre de personnes annoncé.

Supplément cuisine avec sans
Service traiteur avec sans (sur devis)

Le prix de location de la seule salle est fixé à-. Cette somme est payée à la réservation.
Une caution de FS 500 est perçue en plus à la remise des clés, et ne sera rendue intégralement qu'après le constat positif du responsable du restaurant après la restitution de la salle. En cas de travail occasionné par un nettoyage insuffisant, ou une disparition/casse d'objet, le coût en sera intégralement supporté par le «locataire». Il en est de même en cas de perte des clés, la caution servira dans ce cas-là à supporter les frais pour refaire la mise en passe, soit la pose d'un nouveau cylindre, avec un jeu complet de 6 clés. Les déchets doivent être emportés par le «locataire». Si nous nous apercevons que les déchets ont été jetés dans des containers voisins, la caution sera retenue pour couvrir les frais occasionnés. Nous nous réservons le droit de facturer tout supplément si la caution ne permet pas de couvrir l'entier du préjudice.

CONDITIONS IMPERATIVES

- ✓ La salle est louée propre et fonctionnelle. Elle doit être restituée, exactement dans la même configuration, avec les tables et chaises telles que disposées initialement.
- ✓ Le locataire est responsable de la salle, et de l'environnement (accès extérieurs, descente, parkings, accès aux locaux sur le pallier). Un constat sera fait des extérieurs, et tout nettoyage sera mis à charge du locataire.
- ✓ Toute déprédation/casse/disparition d'objets sera facturée au locataire, selon le constat fait par le responsable sur place. La caution sera ensuite restituée par le restaurant, mais uniquement sur recommandation du responsable du restaurant, déduction faite des éventuels dégâts.
- ✓ En cas de litige, la caution sera retenue intégralement jusqu'à résolution du problème.
- ✓ Le locataire s'engage à respecter l'usage des lieux, sa propreté, son accès. La disposition de la salle est faite pour un usage exclusivement privé, et **Pouverture au public durant la location est strictement interdite**.
- ✓ Les déchets compostables doivent être déposés devant le centre de tri communal de Vernier, soit derrière le bâtiment. Les autres déchets seront pris en charge intégralement et enlevés par le locataire avec un tri sélectif. L'Association met volontiers à disposition des moyens sur demande du locataire.

Attention nouvelle adresse

La Carte Blanche
1, rue Moïse-Marcinhes
1217 Meyrin

Tél : 022 734 31 30
Fax : 022 734 31 40
Email : info@lacarteblanche.ch
Web : www.lacarteblanche.ch

Compte bancaire : BCGE
IBAN : CH64 0078 8000 Z325 8304 9
N° Clearing : 788
BIC/SWIFT : BCGEGHGGXXX
CCP : 17-154810-9
N°TVA : 590 202

Reconnue d'utilité publique!

Fait en deux exemplaires, le

Lu et approuvé par :

Locataire: La Carte Blanche

Remise des clés et dépôt de la caution le

Locataire: La Carte Blanche

Restitution des clés et de la caution le.....

Locataire: La Carte Blanche